

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 22 DÉCEMBRE 2011
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présences et quorum

PRÉSENTS :

**Conseillers (ères) : M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu**

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter ses sujets suivants :

- 1. Adoption du budget de l'année 2012**
- 2. Adoption du rapport triennal, s'il y a lieu**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

1. Adoption du budget de l'année 2012
11-222 A : Règlement d'adoption du budget de l'année 2012 et du programme triennal des immobilisations.

B : D'imposition de la taxe foncière et les tarifs pour les services
-d'ordures
-des matières recyclables
-des égouts

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 4 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à la majorité.

Pour : 3

Contre : 2 (Mesdames Nancy Pineault et Jeanne-Paule Beaulieu)

QUE le règlement no 187 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil adopte le budget « charges » qui suit pour l'année financière de 2012.

CHARGES	
Administration générale	80 165
Sécurité publique	26 913
Transport	213 086
Hygiène du milieu	41 601
Santé et Bien-être	74
Aménagement, urbanisme et développement	12 057
Loisirs et culture	18 131
Frais de financement	<u>12 659</u>
TOTAL CHARGES	404 686
Remboursement de la dette	19 000
Affectations	<u>76 028</u>
TOTAL	499 714

ARTICLE 2 : Le conseil adopte le budget « Revenus » qui suit pour l'année financière de 2012.

REVENUS	
Taxes	180 667
Paiements tenant lieu de taxes	8 417
Transferts	297 702
Autres revenus	<u>12 928</u>
TOTAL DES REVENUS	499 714

ARTICLE 3 : Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Total des dépenses anticipées	0	0	0

ARTICLE 4 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.25/100\$** pour l'année 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 5 :

Le taux de la taxe foncière spéciale pour les égouts est fixé à **0.09/100\$** pour l'année fiscale 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères pour l'année 2012 :

Une résidence : 122\$	Une érablière : 180\$	Un chalet : 60\$
Un commerce : 180\$	Une ferme : 180\$	

ARTICLE 7 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2012 :

Une résidence : 62\$	Une érablière : 88\$	Un chalet : 28\$
Un commerce : 88\$	Une ferme : 88\$	

ARTICLE 8 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif aux secteurs desservis par le réseau d'égouts pour l'année 2012 :

Une résidence : **710\$**
Un commerce : **1 065\$**
Un terrain vacant : **355\$**

Selon le tableau des unités contenu au règlement no 139 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 9 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 12% à compter du 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 10 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

2. Adoption du rapport triennal d'immobilisations

Aucun rapport triennal d'immobilisations.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

11-223 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement de lever la séance à 19h35.

Jean-Pierre BÉLANGER,
maire

Josette BOUILLON
dir. générale et sec.-trés.